

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÛNE  
ARRONDISSEMENT DE LURE



VILLE DE  
CHAMPAGNEY  
(Haute-Saône)

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNEY

Séance du 28 septembre 2026

Nombre de membres en exercice : 24  
Date de la convocation : 22 septembre 2026  
Date d'affichage : 06 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit septembre à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Etaient présents : Mme et MM S. COLLILIEUX – B. PY – M. JACOBBERGER adjoints – T. SEGUIN – C. HOSATTE – N. SMAINE-PELLETERET – C. PERON – O. HOUILLON – M. DUPATY – T. SCHLUMBERGER – B. GRANDJEAN – J. ORIEZ – M. FAIVRE – S. BERNARD – Z. KANJUGA – F. DEMESY – C. MATHIE – A. LETESTU – M. HEQUET

Pouvoirs : Y. TESTON donne pouvoir à T. SEGUIN – G. BRIOT donne pouvoir à B. PY – M. METTAVANT donne pouvoir à M.C. FAIVRE – S. FASQUELLE donne pouvoir à M. HEQUET

**Madame Myriam DUPATY a été désignée secrétaire de séance**

**DCM 2026/09/58-7**

### **Prise en charge, soutien lié à l'activité de 4 enfants au sein du club des Dauphins Lurons**

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, à la majorité avec 4 voix CONTRE (T. SEGUIN, Y. TESTON (procuration à T. SEGUIN), M. HEQUET et S. FASQUELLE (procuration à M. HEQUET) et 20 POUR

- DECIDE d'attribuer une subvention de 200 € au club des DAUPHINS LURONS (4 enfants).
  - PRECISE que le versement est conditionné à la production d'un devis signé ou d'une facture,
  - PRECISE que les crédits sont inscrits au budget,
  - DONNE pouvoir à Madame le Maire ou son représentant pour signer tout document relatif à ce dossier.
- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.  
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Marie-Claire FAIVRE